

# Le petit journal de la CFTC MAE

N°51 - novembre 2024

## Témoignage

### A l'heure des économies pour nos services, qu'en est il concrètement ? Pas touche aux petits fours !

Un agent de DDI, nous fait part des conséquences sur le quotidien des agents, des réductions budgétaires très fermes décidées et réalisées dans sa direction.

#### 1- Les économies ont-elles commencé à se faire sentir ?

Oui ...depuis quelques semaines très fortement .....

#### 2- De quelle manière concrètement ?

Tout d'abord sur le non achat de petit matériel, comme les calendriers, les agendas pour l'année prochaine ou des éphémérides. Ensuite depuis le 01/09/2024, il n'y a plus de formations sauf si elles ne coûtent rien à l'administration donc uniquement en visio ou en présentiel à la DDI. Il nous est demandé également de ne plus utiliser le logiciel CHORUS- DT pour réserver les billets de train, les acheter et se faire rembourser car la commission à verser lors des transactions CHORUS est trop élevée. Enfin il a été demandé d'enlever les fontaines à eau (pour le moment nous n'avons pas la date de retrait) ;

#### 3- Mais que disent les agents ?

Il sont de plus en plus agacés !

#### 4- La direction a-t-elle expliqué ces coupes ?

Oui un peu .Mais il semble bien que ce soit le SGCD qui ait décidé de réduire drastiquement les crédits sur certaines lignes ; nous ne savons pas si ces décisions sont unilatérales ou non.

#### 5- Qu'est-ce qui vous rend furax ?

Ces économies sont un peu des économies de « bouts de chandelles » par exemple le prix d'un calendrier tourne autour de 50 cts d'euro, ce qui indique que l'économie pour notre direction sera de moins de 100 euro. Mais on peut comprendre effectivement qu'il faille bien commencer par quelque chose.

D'un autre côté certaines économies sont difficile à admettre par exemple, il y a un problème de chauffage de nos locaux : tous les agents ne sont pas logés à la même enseigne !

#### 6- Que voulez-vous dire ?

Ceux qui sont à la préfecture ont des locaux surchauffés (salles de réunion et autres locaux) alors que les agents de la cité administrative supportent le froid soit disant pour faire des économies. Il ne s'agit pas de monter les agents les uns contre les autres, mais travailler en ayant froid ce n'est pas raisonnable et les conditions de travail sont inévitablement dégradées.

Ces différences entre la préfecture et les DDI posent question. Les économies tout le monde devrait les supporter ?!

## 7- Comment cela ? Vous ressentez des différences ?

Un peu... En effet, dernièrement il y a eu une inauguration ... un pot comme on dit ...Le Préfet a souhaité fêter l'inauguration de la démolition de la tour à la cité administrative. Tout le monde n'était pas invité, ce qui peut se comprendre.

Il y a quelques années, nous l'aurions admis bien volontiers mais aujourd'hui vu le contexte budgétaire.

## 8- Et qu'allez-vous faire en tant que représentant syndical de la Cftc concrètement car tout ceci nous dépasse un peu finalement ?

Je vais évoquer tous ces points lors du prochain CSA DDI bien entendu...Nous sommes nombreux à nous interroger. D'autres sujets seront évoqués comme le risque de voir baisser prochainement la subvention pour notre cantine afin de faire aussi des économies...

Il est normal de faire des efforts, nous sommes également des contribuables, mais les efforts doivent être portés sur tous les services sinon les agents se sentent méprisés.

## ASMA: encore des blocages mais on avance

Un GT a eu lieu le 5 novembre 2024 relatif à la convention de l'ASMA en présence de la SG adjointe, Mme Noémie LE QUELENNEC, ce qui montrait l'importance du sujet pour le ministère.

Après que l'administration a indiqué que la confiance n'était pas rompue mais qu'il fallait aussi tenir compte à la fois de la situation budgétaire actuelle et des légitimes demandes de l'administration (au vu de la subvention qui s'élève à environ 4 millions d'euros), les OS ont rappelé que le document présenté par l'administration ne convenait toujours pas. En effet, le préambule n'est pas celui sur lequel les OS ont travaillé ensemble et bien des lignes rouges sont encore dépassées par le SRH.

L'administration de son côté resta ferme sur les exigences demandées aux Asma départementales et sur les bénéficiaires des offres de l'ASMA qui effectivement risquent d'être réduits. Le président de l'ASMA, M. Philippe Chapelon, a tenu à souligner les manques de moyens du BASS (Bureau de l'action sociale) pour assurer sa mission de suivi et de contrôle nécessaire aussi aux bonnes relations.

*Prochaine réunion le 26/11 à 14h30 sur la base des documents mis en forme conformément à l'accord.*

## Circulaire du 4 novembre 2024 du Premier ministre relative au contrôle unique dans les exploitations agricoles

Par lettre de mission en date du 8 février 2024, le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER), l'inspection générale de l'administration (IGA), l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) et l'inspection générale de la justice (IGJ), ont été chargés de réaliser un état des lieux des contrôles dans les exploitations agricoles et de leurs suites administratives et pénales **afin de formuler des propositions** dans l'objectif d'établir **un contrôle unique annuel au sein des exploitations agricoles**. La CFTC MAE, avec l'ADT, avait été entendue et avait fourni des éléments de réflexion.

Dans la continuité du rapport, la présente circulaire abroge et remplace la circulaire n°5806/SG du 31 juillet 2015 relative aux dispositions concernant l'organisation des contrôles dans les exploitations agricoles issue du Rapport MASSAT.

La nouvelle circulaire met en place une **coordination par le préfet** qui associera les établissements et services listés par la circulaire (DDI, ASP, INAO etc etc) dans le cadre de la

mission inter-service agricole (MISA); celle-ci sera organisée comme la MISEN, bien connue des contrôles relevant du Ministère en charge de l'environnement. La coordination entre les deux missions est prévue.

**Certains contrôles sont exclus**, notamment les contrôles rendus indispensables par une **situation d'urgence ou d'exigences sanitaires** ou phytosanitaires.

Enfin, la circulaire rappelle qu'il est demandé de veiller à ce que le contrôleur reçoive un soutien clair, tant de sa hiérarchie de proximité que des autorités locales et nationales.

**Une circulaire qui reprend finalement des éléments bien connus et parfois déjà mis en place. Attendons donc de voir...**

## Une circulaire qui arrive dans un contexte tendu

**Les actions des agriculteurs actuellement menées démontrent une forte détermination.** Si leur découragement rejoint parfois celui des agents face à la complexité des textes par exemple, nous devons aussi nous inquiéter des agissements à l'encontre des agents publics exerçant leurs missions.

**Les agents de l'État ne sont pas responsables des mesures** prises ou non prises par l'État concernant le commerce international ; si les agents se sentent en danger, ils devront alors utiliser leur droit de retrait.

**Le ministère doit également les assurer de son soutien .**

**La CFTC-MAE se tient auprès des agents.**

## Rémunération des agents contractuels du numérique : un référentiel pas forcément respecté

Une HMI (Heure Mensuelle d'Information) intersyndicale a eu lieu le 15 novembre 2024 sur le référentiel de rémunération des contractuels du Service du Numérique (SNUM) paru dans la [circulaire n°6434/SG du 3 janvier 2024 du premier ministre](#) relative à la politique salariale interministérielle des métiers de la filière numérique.

Près de 40 agents étaient présents.

Premier constat, Il apparaît qu'un décalage existe entre ce qui est perçu réellement par les agents concernés et ce qui est prévu dans le référentiel de janvier 2024.

Ce référentiel liste un grand nombre de métiers du numérique avec leurs fourchettes de revenus selon l'expérience : inférieure à 5 ans, inférieure à 10 ans , entre 10 et 20 ans et supérieure à 20 ans .

Second constat, l'expérience est-elle bien prise en compte par la hiérarchie ?

Là encore rien n'est moins sûr ; en effet ce point est essentiel or les agents notent une discordance entre leur expérience réelle et le revenu afférent et ce qui est indiqué dans le référentiel en termes de revenus.

A noter enfin qu'il faut se reporter, pour les fiches de postes, au Référentiel des Métiers de la Fonction Publique (RMFP) (p1588 et suivantes) accessible à cette adresse : <https://choisirleservicepublic.gouv.fr/espace-recruteurs/conseils-recruteurs/le-referentiel-des-metiers-de-la-fonction-publique/>.

Un questionnaire a été adressé aux agents contractuels du SNUM par mail le 20 novembre pour recenser les écarts de rémunération.

Merci aux agents concernés d'y répondre.

## CIA exceptionnel : pour FranceAgriMer aussi

Suite au CSA FAM du 20 novembre, il a été décidé que tous les agents de FAM, titulaires, contractuels, et statuts unifiés bénéficieront du CIA exceptionnel de décembre dans les mêmes conditions que les autres agents du MASAF, soit 15% du CIA 2024 pour les catégories A, 20% pour les catégories B et 25% pour les catégories C.

## Jours de carence : mobilisons-nous !

Pour soit disant faire des économies, le gouvernement s'attaque aux arrêts maladie : augmentation du jour de carence, baisse de la rémunération ..

L'Alliance du Trèfle dénonce ces propositions qui reposent sur des arguments fallacieux et inexacts.

Pour ne pas laisser diffuser ces fausses idées, lisez notre article sur la réalité des chiffres tirés de la Revue de dépenses relative à la réduction des absences dans la fonction publique de juillet 2024 (rapport des Inspections Générales des Finances et des Affaires Sociales commandé par le Gouvernement) et parlez-en autour de vous. <https://lesitedutrefle.wordpress.com/2024/10/28/absenteisme-dans-la-fonction-publique-la-verite-nest-pas-celle-que-lon-entend/>

A ce jour, le ministre de la fonction publique maintient sa proposition d'imposer 3 jours de carence aux arrêts maladie « ordinaires » et de réduire à 90% le montant d'indemnisation de ces arrêts. Et cet amendement vient d'être approuvé par la commission des finances de l'Assemblée nationale ce mardi 12 novembre, pour être incluse dans le projet final de budget 2025 qui sera examiné en séance publique.

***Face au mépris à l'égard des agents publics et à l'irresponsabilité du gouvernement concernant l'avenir même de la fonction publique, nous devons nous mobiliser.***

***La CFTC-MAE participera donc à la journée de mobilisation du 5 décembre***

## INFO RÉGLEMENTAIRES et NOTES DE SERVICE

**Note de service n°2024-580 du 16/10/2024** relative à la campagne 2024 de revalorisation des agents contractuels affectés en services déconcentrés, en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) et établissements d'enseignement supérieur.

## CALENDRIER

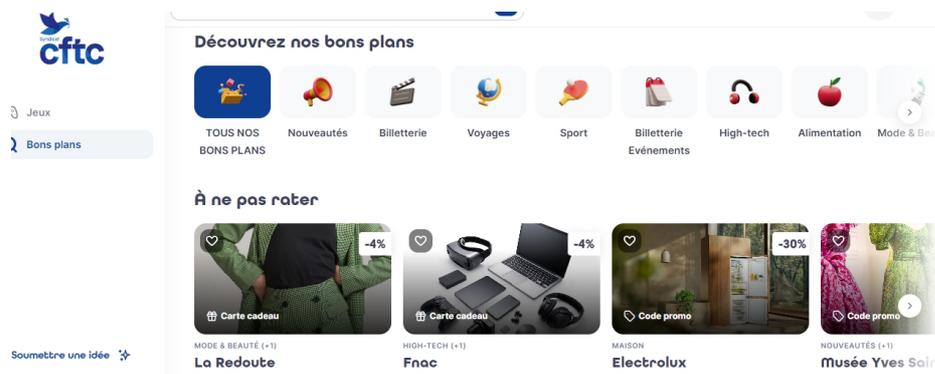
- FS du CSA Alimentation le 15/11
- Rencontre de l'Alliance du Trèfle avec Mme la ministre le 9/12
- FS du CSA AC le 16/12

## INFO

N'oubliez pas les avantages proposés sur de nombreuses enseignes grâce à votre adhésion à la CFTC ! <https://www.cftc.fr>

Parlez en autour de vous.

Pour les adhérents sur votre compte : <https://app.happypal.fr>



### L'équipe de la CFTC MAE



Pour des infos en direct, consultez notre site Internet :

<https://www.syndicatnationalcftcministereagricultureetétablissements.fr/>